

# Guide pratique

## Rentrée scolaire 2020-2021

LUN

MAR

MER

JEU

VEN



RESTONS VIGILANTS COVID-19

Retrouvez-nous sur 



L'organisation du temps pour les maternelles .....	page 5
L'organisation du temps pour les élémentaires .....	page 6
Le sport à l'école .....	page 8
Les activités d'été .....	page 8
Les emplois du temps .....	page 9
L'éducation artistique et culturelle à l'école .....	page 10
La carte scolaire .....	page 12
La restauration scolaire .....	page 14
L'inscription à l'école .....	page 14
Les fournitures scolaires .....	page 15

Après une période de confinement difficile pour tous, en particulier pour les élèves, nous avons le plaisir de vous remettre ce guide de la rentrée qui permettra d'y voir clair dans les activités scolaires et périscolaires pour l'année 2020-2021.

Avec plus d'un tiers de son budget dédié à la politique éducative, Chevilly-Larue mise résolument sur les générations futures au point de s'être vue attribuée le label Ville amie des enfants.

Avec la présence d'une ATSEM par classe en maternelle, des classes découverte, des classes de cirque, des classes musicales, et de nombreuses activités sportives proposées, notre ville offre à chaque jeune Chevillais les moyens de découvrir et développer tous ses talents.

Pour soutenir le pouvoir d'achat des familles, nous avons fait le choix d'offrir des fournitures scolaires, et de proposer des Coups de pouce pour l'entrée dans la lecture et de facturer les prestations au quotient familial, afin qu'aucune famille ne paie plus de la moitié du coût réel d'une prestation.

Et pour faciliter les démarches, le portail famille vous permet de régler l'ensemble de vos prestations et d'inscrire votre enfant aux activités périscolaires en quelques clics, 24h/24.

Cette année encore, vous pourrez compter sur l'engagement de la municipalité pour la réussite de vos enfants.

Excellente rentrée à tous !



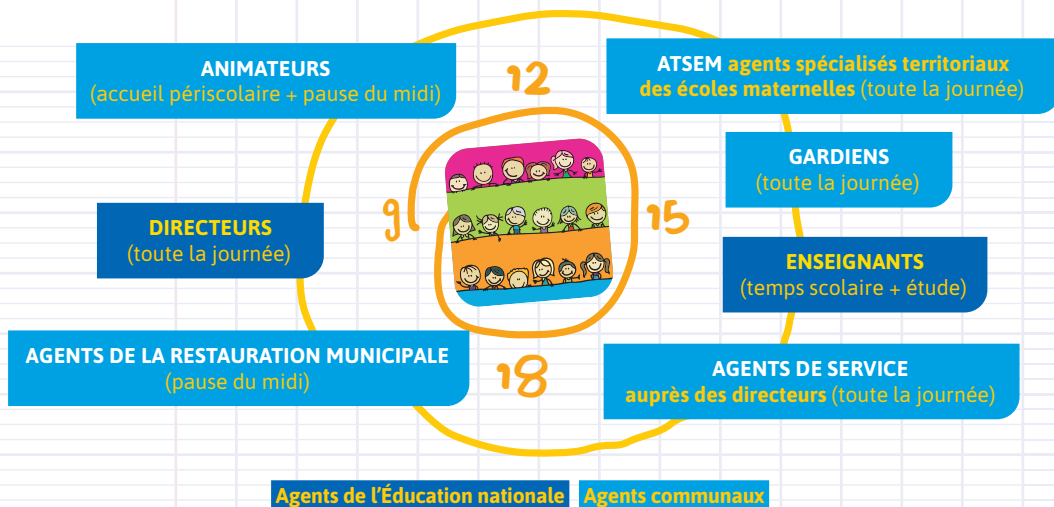
**Stéphanie Daumin,**  
Maire de Chevilly-Larue,  
Première Vice-présidente du Conseil de territoire Grand-Orly Seine Bièvre



**Nora Lamraoui-Boudon,**  
Maire-adjointe déléguée à la Prévention,  
au projet éducatif local et à la restauration municipale



## ILS ACCOMPAGNENT VOTRE ENFANT AU QUOTIDIEN



## ET AUSSI

Éducateurs sportifs  
 Chauffeurs de car  
 Agents des services techniques (entretien des écoles)  
 Médiathécaires  
 Ludothécaires  
 Professeurs du conservatoire de musique, de danse et d'arts plastiques  
 Membres de l'atelier petite enfance\*  
 Professionnels et artistes associés au théâtre\*  
 Conteurs\*

\* Partenariat avec La Maison du Conte, le Théâtre André Malraux

## DES MÉTIERS DÉDIÉS À L'ENFANCE...

Aux côtés des enseignants, les agents communaux participent à la réussite éducative de votre enfant.

### Les Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM)

Les ATSEM assurent une journée continue auprès des enfants (accueil, activités, pause déjeuner, sieste, entretien et hygiène, ...) et animent des ateliers pédagogiques en lien avec l'enseignant(e). Référent affectif de l'enfant, ces professionnels favorisent le bon déroulement des apprentissages et un accueil propice à l'épanouissement de l'enfant. À Chevilly-Larue, la Municipalité a fait le choix de mettre à disposition un ATSEM par classe.

### Les animateurs

Les animateurs accueillent les enfants de la petite section au CM2 sur le temps périscolaire. Ils enrichissent la vie scolaire de temps d'activités contribuant à l'épanouissement des enfants de tout âge.

# LES MATERNELLES

3-6 ans

Salvador Allende, Paul Bert, Pierre & Marie Curie, Jacques Gilbert-Collet, Louis Pasteur

## L'ACCUEIL DE LOISIRS MATERNEL

Les centres de loisirs maternels accueillent les enfants les **mercredis** (toute la journée ou par demi-journée repas inclus) et durant les **vacances scolaires**.

**Quand ?** Pendant les vacances et les mercredis : de 7h à 19h.

**Arrivée des enfants :** de 7h à 9h. **Sortie des enfants :** de 17h à 19h.

**Où ?** Dans les écoles maternelles.

**Comment ? Mercredis :** inscription avant le 31 juillet (inscriptions ouvertes un mois avant la période via le *portail famille*). Modifications possibles au plus tard le 25 du mois précédant auprès de la direction de l'Éducation.

**À quel tarif ?** Accueil payant, assujéti au quotient familial.

## L'ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR

Les **accueils périscolaires** fonctionnent tous les jours, avant et après la classe. Un petit déjeuner est proposé aux enfants lors de l'accueil du matin.

**Quand ?** Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h à 8h20 et de 16h30 à 19h.

**Où ?** Dans l'école maternelle de l'enfant.

**Comment ?** Fréquentation sans obligation d'inscription.

**À quel tarif ?** Accueil payant, assujéti au quotient familial.

## LA CLASSE DE CIRQUE

Initiation aux arts du cirque avec des intervenants spécialisés.

**Pour qui ?** Tous les enfants de grande section de maternelle.

**Quand ?** Pendant 2 semaines, au cours de l'année scolaire.

## TRAVAUX À L'ÉCOLE JACQUES GILBERT-COLLET

### Pablo Neruda accueille Jacques Gilbert-Collet

L'école maternelle Jacques Gilbert-Collet (classes et centre de loisirs) doit faire l'objet d'importants travaux de rénovation thermique.

Ainsi après les vacances de la Toussaint, tous les enfants de cette école maternelle seront accueillis au Centre de loisirs Pablo Neruda où des travaux d'aménagement des locaux ont été réalisés durant le confinement.

## ⊙ L'ACCUEIL DE LOISIRS ÉLÉMENTAIRE

Le **centre de loisirs Pablo Neruda** consacre ses espaces à l'accueil de loisirs : les mercredis (toute la journée ou à la demi-journée) et durant les vacances scolaires.

**Quand ?** Pendant les vacances et les mercredis : de 7h à 19h.

**Arrivée des enfants :** de 7h à 9h. **Sortie des enfants :** de 17h à 19h.

**Où ?** Au centre de loisirs Pablo Neruda.

**Comment ?** Inscription avant le 31 juillet. Modifications possibles au plus tard le 25 du mois précédent auprès de la direction de l'Éducation.

**À quel tarif ?** Accueil payant, assujéti au quotient familial.

## ⊙ L'ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR APRÈS L'ÉTUDE

Les **accueils périscolaires** fonctionnent le matin avant la classe, le soir et après l'étude.

**Quand ?** Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h à 8h20 et de 18h à 19h après l'étude.

**Où ?** Au sein des écoles élémentaires pour l'accueil du matin ou du soir après l'étude.

**Comment ?** Contrat d'inscription à l'année, fréquentation sans obligation de préinscription.

**À quel tarif ?** Accueil payant, assujéti au quotient familial.

## ⊙ L'ÉTUDE

L'étude est assurée après la classe par les enseignants.

**Quand ?** De 16h30 à 18h. Accueil périscolaire du soir possible après l'étude de 18h à 19h.

**Où ?** Au sein des classes des écoles élémentaires.

**Comment ?** Fréquentation sans obligation d'inscription.

**À quel tarif ?** Service payant, forfaitaire mensuel.

## ⊙ LES CLASSES "DÉCOUVERTE"

Les élèves de CM2 et Ulis bénéficient, chaque année, d'un séjour en classe **découverte**. La destination est choisie selon le projet pédagogique de l'enseignant.

**Où ?** À la mer, à la montagne, à la campagne.

**À quel tarif ?** Tarif du séjour assujéti au quotient familial.

## ⊙ LES CLUBS "COUP DE POUCE"

Les clubs **Coup de pouce** proposent des activités d'apprentissage du langage et de soutien en lecture-écriture à certains élèves de grande section de maternelle, CP et CE1, en groupe restreint.

**Quand ?** De 16h30 à 18h en élémentaire et de 16h30 à 17h30 en maternelle.

**Où ?** Au sein des écoles.

**Comment ?** Sur proposition des enseignants.

**À quel tarif ?** Accompagnement gratuit.





## LE SPORT À L'ÉCOLE

Avec le service municipal des Sports

**A quel âge ?** Du CP au CM2

**Quoi ?** Un cycle d'activités sportives au gymnase animé par un éducateur sportif : jeux d'opposition, sports athlétiques, sports collectifs, jeux de balles.

Avec la piscine municipale Pierre de Coubertin

**À quel âge ?** Du CP au CM2

**Quoi ?** Un cycle de sport aquatique à la piscine municipale Pierre de Coubertin

**Et aussi :** Un stage de découverte de l'eau de 3 séances en fin d'année scolaire pour les élèves de grande section de maternelle.

## LES ACTIVITÉS D'ÉTÉ (4-11 ans)

En plus des accueils de loisirs sans hébergement, d'autres activités sont proposées pendant l'été.

### Les séjours

La direction de l'Éducation organise des séjours durant les vacances scolaires.

**Pour qui ?** Les enfants d'élémentaire.

**Quand ?** Pendant les vacances scolaires d'hiver et d'été.

**À quel tarif ?** Tarif du séjour assujéti au quotient familial.

### Les stages et les journées escapades

Des activités sportives ou artistiques sous forme de stages d'une semaine et des escapades à la journée sont proposées durant la période estivale.

**Pour qui ?** Les enfants d'élémentaire et de maternelle.

**À quel tarif ?** Tarif du séjour assujéti au quotient familial.

# LES EMPLOIS DU TEMPS

### Emploi du temps du groupe scolaire Pierre & Marie Curie et de l'école maternelle Jacques Gilbert-Collet

	08:30	11:30	13:30	16:30	18:00	19:00
LUN	accueil périscolaire	temps scolaires obligatoires	pause déjeuner	temps scolaires obligatoires	étude	accueil périscolaire
MAR	accueil périscolaire	temps scolaires obligatoires	pause déjeuner	temps scolaires obligatoires	étude	accueil périscolaire
MER	accueil périscolaire	accueil périscolaire	pause déjeuner	accueil périscolaire	accueil périscolaire	accueil périscolaire
JEU	accueil périscolaire	temps scolaires obligatoires	pause déjeuner	temps scolaires obligatoires	étude	accueil périscolaire
VEN	accueil périscolaire	temps scolaires obligatoires	pause déjeuner	temps scolaires obligatoires	étude	accueil périscolaire

### Emploi du temps des groupes scolaires Louis Pasteur & Paul Bert et de l'école maternelle Salvador Allende

	08:30	12:00	14:00	16:30	18:00	19:00
LUN	accueil périscolaire	temps scolaires obligatoires	pause déjeuner	temps scolaires obligatoires	étude	accueil périscolaire
MAR	accueil périscolaire	temps scolaires obligatoires	pause déjeuner	temps scolaires obligatoires	étude	accueil périscolaire
MER	accueil périscolaire	accueil périscolaire	pause déjeuner	accueil périscolaire	accueil périscolaire	accueil périscolaire
JEU	accueil périscolaire	temps scolaires obligatoires	pause déjeuner	temps scolaires obligatoires	étude	accueil périscolaire
VEN	accueil périscolaire	temps scolaires obligatoires	pause déjeuner	temps scolaires obligatoires	étude	accueil périscolaire

## CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2020-2021 zone C

RENTÉE SCOLAIRE

mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020

VACANCES DE LA TOUSSAINT

du 17 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2020 inclus

VACANCES DE NOËL

du 19 décembre 2020 au 3 janvier 2021 inclus

VACANCES D'HIVER

du 13 février au 28 février 2021 inclus

VACANCES DE PRINTEMPS

du 17 avril au 2 mai 2021 inclus

VACANCES D'ÉTÉ

à partir du 6 juillet 2021

# L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

De riches partenariats sont mis en place entre la direction de l'Éducation et les structures culturelles de la ville.

Les enfants bénéficient d'ateliers sur le temps scolaire, au centre de loisirs et/ou au sein des équipements culturels. Un programme d'activités artistiques et éducatives a été conçu afin de poursuivre et renforcer les projets créatifs initiés avec le conservatoire municipal, la maison des arts plastiques Rosa Bonheur, la médiathèque Boris Vian, La Maison du Conte et la ludothèque Pauline Kergomard.

## DES ATELIERS SUR LE TEMPS PÉRISCOLAIRE

### ⊙ AVEC LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

**1 heure d'éveil musical** sera proposée sur chaque site, par roulement, en maternelle.

**1 heure d'éveil musical et 1 heure d'initiation à la danse** en élémentaire.

**Quand ?** Chaque semaine.

**Où ?** Au conservatoire municipal de musique et de danse.

**Le petit + :** Des concerts de découverte proposés tout au long de l'année par les professeurs du conservatoire municipal ou leurs élèves.

### ⊙ AVEC LA MÉDIATHÈQUE BORIS VIAN

Des sorties à la médiathèque / La mise à disposition des malles de livres dans les classes

**Quand ?** Chaque semaine.

**Où ?** À la médiathèque, dans la ville et à l'école.

### ⊙ AVEC LA MAISON DES ARTS PLASTIQUES ROSA BONHEUR

**2 heures d'ateliers ou activités d'arts plastiques** avec les enfants d'élémentaire

**Quand ?** Chaque semaine.

**Où ?** À la maison des arts plastiques.

### ⊙ AVEC LA MAISON DU CONTE

Une formation-sensibilisation des professionnel(le)s de la direction PEL à l'art du conte, pour organiser des "Racontées" sur le temps périscolaire.

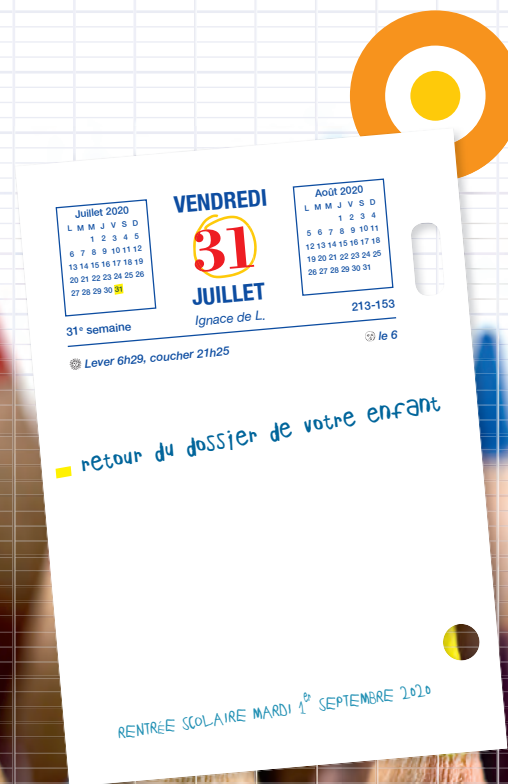
### ⊙ AVEC LA LUDOTHÈQUE PAULINE KERGOMARD

La ludothèque accueille les enfants tout au long de l'année pendant les accueils périscolaires.

## ET AUSSI DES PROJETS AUTOUR DE LA SAISON ARTISTIQUE

**Où ?** Au théâtre André Malraux, au conservatoire municipal, à la maison des arts plastiques Rosa Bonheur, à la médiathèque Boris Vian et à La Maison du Conte.

**Quoi ?** Les équipements culturels de Chevilly-Larue proposent, chaque année, un programme artistique aux équipes enseignantes en cohérence avec leur programmation (visites d'exposition à la médiathèque Boris Vian et à la maison des arts Rosa Bonheur, ciné-concert et ateliers artistiques au Théâtre André Malraux, classes musicales, classes conte, ...). Une kyrielle de projets y voient le jour à destination des élèves de 3 à 11 ans.





2020-2021

**VOUS HABITEZ CETTE ZONE**  
école maternelle  
école élémentaire  
**LOUIS PASTEUR**  
4, avenue de la Croix du Sud  
Tél. : 01 49 08 51 50  
8h30 - 12h / 14h - 16h30

**VOUS HABITEZ CETTE ZONE**  
école maternelle **SALVADOR ALLENDE**  
1, rue du Rouergue - Tél. : 01 46 87 69 43  
8h30 - 12h / 14h - 16h30  
école élémentaire **PAUL BERT**  
17, rue du Nivernais - Tél. : 01 46 86 53 85  
8h30 - 12h / 14h - 16h30

**VOUS HABITEZ CETTE ZONE**  
école maternelle  
école élémentaire  
**PIERRE & MARIE CURIE**  
13, rue du Lieutenant Le Coz  
Tél. : 01 46 86 82 24  
8h30 - 11h30 / 13h30 - 16h30

**VOUS HABITEZ CETTE ZONE**  
école maternelle  
écoles élémentaires  
**PAUL BERT A & B**  
17, rue du Nivernais  
Tél. : 01 46 86 53 85  
8h30 - 12h / 14h - 16h30

Centre de loisirs Pablo Neruda

**VOUS HABITEZ CETTE ZONE**  
école maternelle  
**JACQUES GILBERT COLLET**  
déplacée au centre de loisirs Pablo Neruda  
dès le retour des vacances de la Toussaint  
2/4, rue Édouard Branly  
Tél. : 01 46 87 98 65  
8h30 - 11h30 / 13h30 - 16h30  
école élémentaire  
**PIERRE & MARIE CURIE**  
13, rue du Lieutenant Le Coz  
Tél. : 01 46 86 82 24  
8h30 - 11h30 / 13h30 - 16h30

Vous avez besoin de précisions  
concernant le découpage de la carte scolaire,  
contactez la direction de l'Éducation  
au 01 45 60 18 77



## ⊙ LA RESTAURATION SCOLAIRE (3-11 ans)

La restauration scolaire accueille les enfants pour le déjeuner les jours d'école.

**Quand ?** Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi.

**Où ?** Au sein des restaurants scolaires des écoles maternelles et élémentaires (centre de loisirs Pablo Neruda).

**Comment ?** Contrat d'inscription à l'année, à remettre avant le 31 juillet. Modifications possibles au plus tard le 25 du mois précédant auprès de la direction de l'Éducation.

**À quel tarif ?** Service payant, assujéti au quotient familial.

Le service de la restauration scolaire confectionne les repas sur place à partir de produits de qualité :



Retrouvez les menus du mois sur <http://www.ville-chevilly-larue.fr>

## ⊙ L'INSCRIPTION À L'ÉCOLE

**À quel âge ?** À partir de 2 ans.

**Quand ont lieu les inscriptions ?** Les inscriptions se déroulent entre le 7 décembre et le 17 avril pour l'année scolaire suivante. Si vous vous installez à Chevilly-Larue en cours d'année, l'inscription est immédiate.

**Comment faire ?**

- Se présenter à la direction de l'Éducation (Hôtel de Ville - 88, avenue du Général de Gaulle)
- Avec le livret de famille, le carnet de santé de l'enfant et un justificatif de domicile (quittance de loyer, de gaz ou d'électricité).

### Les inscriptions périscolaires

L'inscription annuelle à la restauration scolaire et à l'accueil de loisirs du mercredi sera à réaliser avant le 31 juillet. Les modifications sont possibles au plus tard le 25 du mois précédant auprès de la direction de l'Éducation.

**Quand ?** Jusqu'au 31 juillet.

**Comment ?**

- Sur le portail famille : [www.ville-chevilly-larue.fr](http://www.ville-chevilly-larue.fr)
- À la direction de l'Éducation aux horaires d'ouverture de l'Hôtel de Ville, pour les parents ne disposant pas de connexion internet

**Et aussi :** en téléchargeant le dossier de l'enfant sur [www.ville-chevilly-larue.fr](http://www.ville-chevilly-larue.fr). L'envoyer complété par mail à : [enfance@ville-chevilly-larue.fr](mailto:enfance@ville-chevilly-larue.fr) ou le déposer en mairie ou relais-mairie

**À noter :** un formulaire d'inscription à l'accueil de loisirs durant les vacances scolaires sera adressé aux parents avant chaque période.

## ⊙ LE PAIEMENT DES PRESTATIONS

Sur le portail famille : en ligne 24h/24 sur [www.ville-chevilly-larue.fr](http://www.ville-chevilly-larue.fr)

En espèces ou par carte bancaire à la direction de l'Éducation. Par chèque à la direction de l'Éducation ou en relais-mairie.



### ⊙ LE PORTAIL FAMILLE : en 1 clic, 24h/24 !

Le paiement des prestations mais également les inscriptions périscolaires peuvent être réalisées en ligne sur le portail famille : [www.ville-chevilly-larue.fr](http://www.ville-chevilly-larue.fr).

Les familles peuvent régler sur une seule facture, les activités périscolaires, l'accueil en crèche, les activités artistiques des conservatoires ou l'école de natation,... grâce au portail famille.

## ⊙ QU'EST-CE QUE LE QUOTIENT FAMILIAL ?

Le quotient permet de déterminer le barème tarifaire qui est appliqué dans le cadre de certaines prestations (restauration scolaire, centres de loisirs, conservatoire municipal, ...) en fonction de votre situation familiale et financière.

Le mode de calcul retenu par la commune garantit l'équité entre les usagers dans la détermination des tarifs appliqués. À Chevilly-Larue, les familles ne paient aucune prestation au coût réel. Le coût du repas est inférieur à 1 € pour les familles les plus modestes.

## ⊙ COMMENT FAIRE CALCULER MON QUOTIENT FAMILIAL

Le calcul s'effectue au mois d'octobre pour l'année n+1. Les imprimés sont remis en début de mois à chaque élève. Chaque famille est invitée à faire calculer son quotient familial à la direction de l'Éducation ou bien à remettre le dossier de calcul à l'Hôtel de ville ou en relais-mairie.

**N'oubliez pas de vous munir de votre dernier avis d'imposition et d'un justificatif de domicile !**

## ⊙ LES FOURNITURES SCOLAIRES

À chaque rentrée, la ville offre, aux enfants des écoles élémentaires, les fournitures scolaires nécessaires à leur apprentissage.



# CARNET D'ADRESSES



## **DIRECTION DE L'ÉDUCATION**

Hôtel de ville - 88, avenue du Général de Gaulle

Renseignements : 01 45 60 18 92

Règlements : 01 45 60 18 75 / 18 76

### Horaires :

- > lundi, mercredi, jeudi : de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h30
  - > mardi : de 13h30 à 18h30 (fermé le matin)
  - > vendredi : de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h
  - > samedi : de 8h45 à 12h
- enfance@ville-chevilly-larue.fr

### Paiement en ligne sur :

[www.ville-chevilly-larue.fr](http://www.ville-chevilly-larue.fr)

### Quelles démarches effectuer en relais-mairie ?

- > l'inscription scolaire
- > l'inscription aux activités périscolaires
- > la remise du dossier de calcul du quotient familial
- > la remise des règlements par chèque

## **RELAIS-MAIRIE BRETAGNE**

40, rue Élisée Reclus - 01 45 60 19 17

## **RELAIS-MAIRIE CENTRE**

13, rue Édith Piaf - 01 56 34 70 54 ou 70 55

## **RELAIS-MAIRIE LARUE**

55, boulevard Jean Mermoz

01 45 60 18 08 ou 18 41

## **CENTRE DE LOISIRS ÉLÉMENTAIRE PABLO NERUDA**

104, rue du Lieutenant Petit Le Roy

01 79 61 63 61

## **CENTRES DE LOISIRS MATERNELS**

Dans les écoles

## **CONSERVATOIRE MUNICIPAL**

### **DE MUSIQUE ET DE DANSE**

102, avenue du Général de Gaulle

01 56 70 42 45

## **LA FERME DU SAUT DU LOUP**

52, rue du Lieutenant Petit Le Roy

01 56 34 04 72

## **MAISON DES ARTS PLASTIQUES**

### **ROSA BONHEUR**

34, rue Henri Cretté - 01 56 34 08 37

## **LA MAISON DU CONTE**

6, rue Albert Thuret - 01 49 08 50 85

[www.lamaisonduconte.com](http://www.lamaisonduconte.com)

## **LUDOTHÈQUE PAULINE KERGOMARD**

1, rue Outrequin - 01 56 30 75 80

## **MAISON POUR TOUS**

7, voie Rosa Parks - 01 46 75 93 22

contact@mpt-chevillylarue.fr

[www.mpt-chevillylarue.fr](http://www.mpt-chevillylarue.fr)

Propose de l'aide aux devoirs

## **MÉDIATHÈQUE BORIS VIAN**

25, avenue Franklin Roosevelt - 01 45 60 19 90

mediatheque@ville-chevilly-larue.fr

<http://mediatheque.ville-chevilly-larue.fr>

Inscription gratuite

## **PISCINE MUNICIPALE PIERRE DE COUBERTIN**

90, rue du Lieutenant Petit Le Roy - 01 45 60 04 03

piscine@ville-chevilly-larue.fr

## **PÔLE LOCAL D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE**

Place Nelson Mandela - 01 80 51 17 64

lepole@lepole.com

## **SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE**

15, rue Henri Cretté - 01 46 87 97 65

contactsmj@ville-chevilly-larue.fr

## **SERVICE MUNICIPAL DES SPORTS**

56, avenue Franklin Roosevelt - 01 46 86 35 63

sports@ville-chevilly-larue.fr

## **THÉÂTRE ANDRÉ MALRAUX**

102, avenue du Général de Gaulle - 01 41 80 69 60

[www.theatrechevillylarue.fr](http://www.theatrechevillylarue.fr)

